

BILAN

D'ACTIVITÉS

2022



Portrait 2022



Alain ROCHET

Président de la CCPAP



2022 : L'année du Projet de territoire

Le rapport d'activité que vous vous apprêtez à lire retrace les différentes réalisations des services de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et établit un bilan des décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétence durant l'année 2022. Une année marquée par la sortie progressive de la crise COVID et surtout par l'adoption du projet de territoire 2022-2030 par le conseil communautaire.

Véritable feuille de route stratégique, ce projet de territoire, qui va au-delà d'une mandature, est l'expression collective d'une volonté politique pour notre bassin de vie et une vision à court, moyen et long terme de notre intercommunalité.

En parcourant ce rapport d'activité, vous aurez l'occasion de constater que tout au long de l'année 2022, vos élus communautaires et les services de la Communauté de communes ont œuvré avec détermination pour accompagner l'émergence du potentiel de notre territoire avec un cap clair : offrir aux habitants des Portes d'Ariège Pyrénées des services publics de qualité et de proximité tout en respectant à la fois l'ensemble des communes et l'équilibre entre le pôle urbain de Pamiers et la ruralité de nos villages qui fait notre force.

Dans ce sens, plusieurs projets ont été menés pour renforcer notre attractivité économique et touristique d'une part, et, d'autre part, pour répondre aux grands enjeux du territoire en matière de rénovation énergétique, d'amélioration de l'habitat, de revitalisation des centres de bourgs ou encore d'accueil de la petite enfance, pour ne citer que ces quelques axes. La CCPAP est donc proche de vous et de vos préoccupations quotidiennes.

Désormais dotée d'un projet de territoire solide, la Communauté de communes, en constante évolution, entend aller plus loin dans son action en s'inscrivant davantage dans la modernité, l'efficacité et l'exemplarité. Et nous continuerons d'agir ensemble pour notre territoire.

Bonne lecture à toutes et tous,

Sommaire

LE TERRITOIRE



- p.04* Le territoire : Présentation
- p. 05* Une identité commune consolidée
- p. 07* Favoriser la coopération et l'entraide entre les communes et l'intercommunalité
- p. 15* Assurer la qualité de vie des habitants
- p. 22* Un territoire d'opportunité économique et de développement durable
- p. 27* Engager la transition écologique et sociale

3

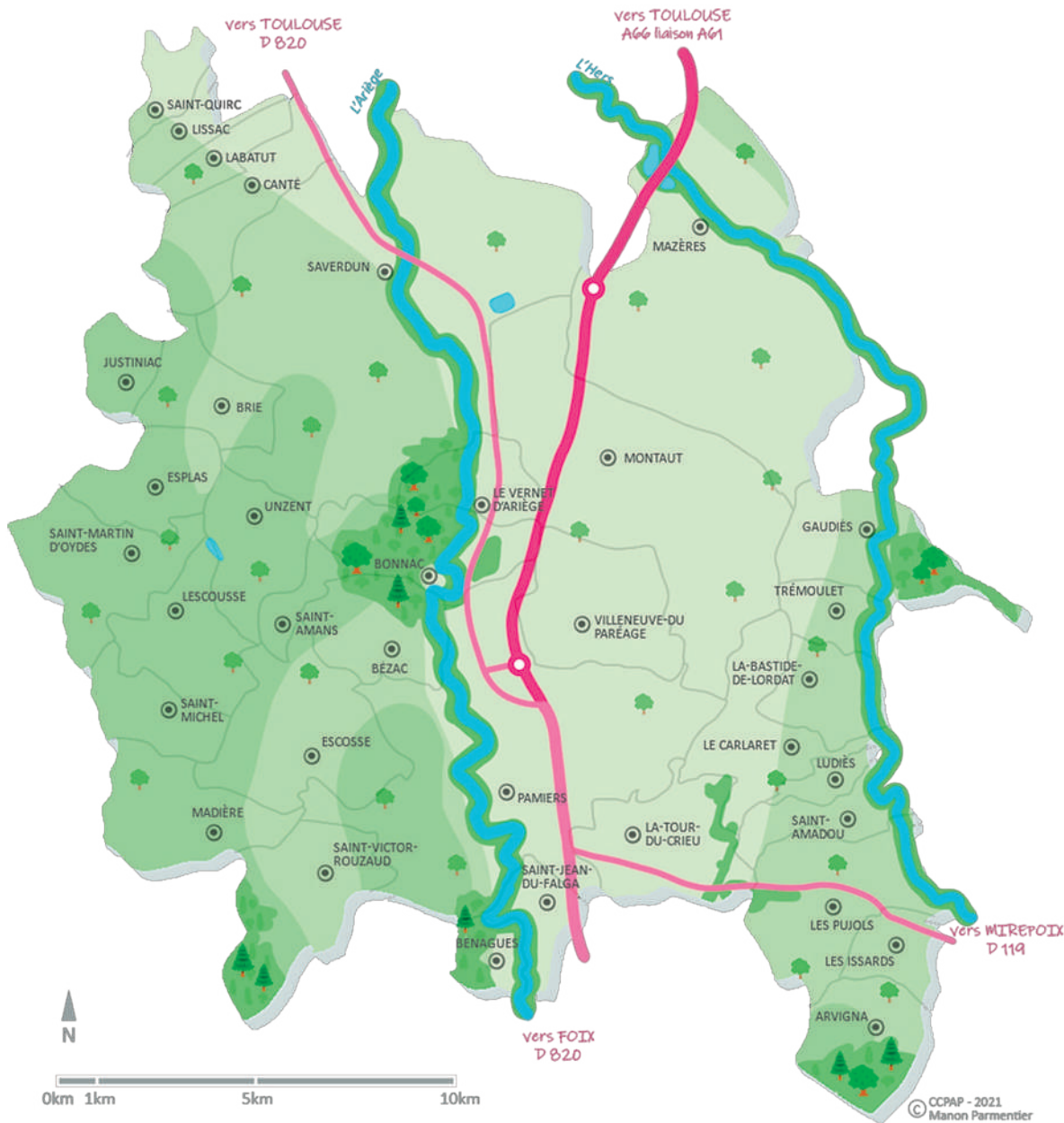
LES MOYENS D'ACTION



- p.30* Se donner les moyens d'agir
- p. 31* Renforcer sa stratégie budgétaire
- p. 33* Valoriser l'action intercommunale et la cohésion interne



LE TERRITOIRE - PRÉSENTATION



4

chiffres clefs DE LA CCPAP

35

communes

70

élus communautaires

239

agents

39 958

habitants



Une identité commune consolidée

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP), née en 2017 de la fusion des ex-Communautés de communes du Pays de Pamiers et du Canton de Saverdun, est en quête d'une identité propre afin de se caractériser en tant que structure intercommunale et se démarquer pleinement. Cette année 2022 a marqué un véritable tournant en la matière avec l'adoption du Projet de territoire fixant le cap pour les neuf années à venir. Une année également marquée par de grands chantiers structurants pour l'intercommunalité qui ne cesse de consolider cette identité naissante.



Projet de territoire : un document cadre adopté après un an de travail collaboratif

Le 30 juin 2022, les délégués communautaires ont adopté en conseil le Projet de Territoire 2022-2030 de la CCPAP. L'aboutissement d'un travail collaboratif d'un an permettant d'inscrire dans le marbre les grandes orientations stratégiques de développement de la collectivité pour les neuf années à venir. Ce document retranscrit une vision commune et partagée du territoire et représente la trajectoire de développement que les élus souhaitent lui donner.

Pour parvenir à son approbation, les temps d'échange, de réflexion et de concertation ont été nombreux. Ils se sont déroulés sur plus d'un an et ont été ponctués par quatre réunions de réflexion collective qui ont marqué les grandes étapes de construction de ce projet : le lancement, le diagnostic partagé, la co-construction de la stratégie et la déclinaison du programme d'actions.

Ces réunions collectives ont été alimentées par la tenue de 25 ateliers de travail qui ont couvert l'ensemble des thématiques de ce projet et qui ont mobilisé près de 70 élus communautaires et municipaux, une vingtaine d'agents de la CCPAP et une vingtaine de nos partenaires institutionnels.

Deux grandes phases de consultation citoyenne ont également ponctué cette démarche : la première par le biais de micro-trottoirs et de questionnaires et la seconde, qui a débuté en février 2022 via la nouvelle plateforme participative et la rédaction d'un dossier dédié au Projet de territoire dans le nouveau journal communautaire diffusé à l'ensemble des habitants.



Ainsi, quatre grands défis à relever pour le territoire de la CCPAP ont pu être établis :

- Le premier défi consiste à se doter d'une identité commune autour de la coopération et de la solidarité territoriale. Au-delà de la communication institutionnelle, néanmoins essentielle pour se mettre à niveau des collectivités alentours, il s'agit d'initier et de conforter un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire des Portes d'Ariège Pyrénées pour l'ensemble des acteurs.

- Le second défi vise à préserver la qualité de vie et privilégier un développement local raisonné. En effet, à la suite de la crise sanitaire, les territoires en périphérie des agglomérations ont connu un gain d'attractivité résidentielle entraînant une mutation profonde des populations. Face à ce phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui s'est accentué ces derniers mois, il convient d'adopter une stratégie commune de croissance raisonnée et équilibrée afin de veiller à préserver la qualité de vie actuelle tout en développant le territoire autour de nos atouts, et notamment celui très attendu de la proximité.

- Le troisième défi consiste à s'affirmer comme un territoire d'opportunités économiques et de développement durable. Durant des décennies, le territoire des Portes d'Ariège Pyrénées a largement profité du desserrement industriel de l'agglomération toulousaine, qui connaît aujourd'hui une tertiarisation de son économie. Il s'agit de privilégier un écosystème économique local qui vise à renforcer l'autonomie du territoire par la création d'emplois et une offre de formation adaptée aux besoins locaux.

- Le quatrième et dernier défi vise à conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale. Il s'agit d'aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'améliorer la performance énergétique et de réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire.

Au total, le Projet de territoire compte 136 actions concrètes dont la mise en œuvre dans les années à venir aura des impacts positifs sur le territoire de la CCPAP à court, moyen et long terme, aussi bien d'un point de vue économique, social ou encore environnemental.



Acquisition du futur siège administratif de l'intercommunalité

Le Conseil communautaire de la CCPAP Moment fort de cette année 2022 : la signature de l'acte de vente définitif des anciens locaux d'ENGIE, à Pamiers, en vue d'y installer le futur siège administratif de la CCPAP. L'aboutissement de plusieurs années de négociations et d'attente ; tout un symbole pour l'intercommunalité qui se dote ainsi d'un bâtiment propre, permettant d'affirmer sa pleine identité.

Le déménagement de la structure, située jusqu'alors au 5, rue de la Maternité, dans l'ancien hôpital devant être déconstruit, est prévu pour l'été 2023. Ces nouveaux locaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil des usagers mais également celles des agents de l'intercommunalité, qui à terme, seront réunis dans un seul et même endroit avec la venue des services actuellement situés à Saverdun.

Afin de présenter ses locaux aussi bien aux agents qu'aux élus communautaires, et pour célébrer ce moment d'importance, une soirée a été organisée le 14 octobre 2022 dans les locaux tout récemment acquis.

6



ZOOM SUR

LA POLITIQUE FONCIÈRE DE LA CCPAP EN 2022

Montant total des acquisitions : 506.169,60 €

En 2022, la CCPAP a acquis deux biens :

- Un terrain nu à Pamiers, sis lieu-dit Confeteli ;
- Un immeuble à Pamiers : création du siège de la Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Montant total des cessions : 537.749,00 €

Les ventes de la CCPAP en 2022 concernent 9 terrains d'intérêt économique :

- Cinq terrains nus à bâtir à vocation économique issus du lotissement « Gabrielat 1 » à Pamiers (ZAE),
- Trois terrains nus à bâtir à vocation économique issus du lotissement « Les Pignès » à Mazères (ZAE),
- Un terrain nu à bâtir à vocation économique issu de la zone du Pic à Pamiers (ZAE).



Favoriser la coopération et l'entraide entre les communes et l'intercommunalité



L'intercommunalité est avant tout un échelon de proximité. Les élus municipaux siègent au conseil communautaire et cette extension de périmètre d'action leur donne du poids pour étendre et renforcer les services à la population. Mieux coordonner et mieux territorialiser leurs politiques publiques dans un périmètre d'intervention communs est un leitmotiv pour les équipes de la CCPAP.



Fonds de concours : un nouveau règlement mis en place

Les Fonds de concours « Covid-19 » de la CCPAP, mis en place pendant la crise sanitaire afin de soutenir les communes membres de moins de 1 000 habitants dans leur projet d'investissement, ont été depuis pérennisés et consolidés. En 2022, un nouveau règlement a été approuvé permettant d'instaurer un cadre commun, s'inscrivant dans les priorités de la Communauté de communes.

Ainsi une enveloppe financière réservée pour les 35 communes membres a été établie pour un montant total plafond de 1.000.000,00€ entre 2022 et 2026, soit 200 000,00€ par an qui se répartissent de la manière suivante : 400.000,00 € pour les Fonds de concours destinés aux projets à rayonnement communal et 600.000,00 € pour les fonds de concours destinés à rayonnement intercommunal.

Les projets présentés au fonds de concours devront donc s'inscrire dans les politiques de développement de la CCPAP et permettre de renforcer la transition écologique et énergétique du territoire ; participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants ; contribuer à la dynamisation et l'attractivité du territoire ou encore à qualifier l'aménagement et le développement local.

BILAN // LES CHIFFRES 2022 DU FONDS DE CONCOURS

En 2022, 24 projets ont été instruits et acceptés (contre 33 en 2021) dont 10 projets à rayonnement intercommunal, 6 projets à rayonnement communal s'inscrivant dans les priorités définies par l'intercommunalité et 8 projets à rayonnement uniquement communal. 20 communes ont été subventionnées dont 2 ayant déposé 2 dossiers (contre 21 communes subventionnées dont 12 ayant déposé 2 dossiers en 2021).

Au total, 94 % de l'enveloppe disponible (187 660,70€) a été consommée contre 65 % en 2021 et 80 % en 2020. Ces chiffres démontrent un bon calibrage de l'enveloppe dédiée au fonds de concours et une bonne répartition entre les projets à rayonnement communal et intercommunal.

Commande publique : un service commun effectif

Un service commun de la commande publique a été mis en place au sein de l'intercommunalité dès le 1er janvier 2022 avec un effectif de trois agents : un responsable et deux gestionnaires marchés. 22 communes ont adhéré au service commun à ce jour. La mutualisation du service a permis aux collectivités membres de bénéficier d'une expertise juridique sur les marchés ou projets de marchés, d'apporter une aide à la rédaction et à la passation des consultations et une assistance dans le suivi administratif et financier. Le service de la commande publique, ce sont 80 marchés lancés cette année pour un montant total de commande de 15 869 812 € H.T. et 60 marchés en suivi d'exécution.

7

Groupement de commandes permanent

Un groupement de commande entre la CCPAP et les communes membres a été adopté durant l'année afin de répondre aux besoins des membres en termes de fournitures de petit équipements, EPI... Deux marchés en groupements de commandes ont été lancés pour la location et l'entretien de défibrillateurs automatisés, de fournitures administratives et de papier.





Le soutien aux communes dans leurs stratégie foncière et offre de logements

En matière de stratégie foncière, la CCPAP aide les communes membres à définir une stratégie, notamment sur les volets habitat et renouvellement urbain. Elle les aide en termes d'ingénierie lorsque l'adhésion à l'établissement public foncier d'Etat (EPF) s'avère nécessaire à la mise en œuvre d'un projet à dominante « habitat ». Le rôle de l'EPF est d'acquiescer du foncier (bâti ou non) pour le compte de ses membres et de le porter le temps de la définition et du montage opérationnel et financier. Il cède ensuite ce foncier, à son prix d'achat, à l'opérateur désigné par la commune. Des conventions tripartites sont établies entre la CCPAP, garante de la stratégie globale, les communes et l'EPF.

8

En 2022, plusieurs communes ayant convention avec l'EPF ont été accompagnées dans le démarrage ou la poursuite de leur projet :

- Brié pour la mobilisation de bâti dégradé dans le village. Dans ce cadre, un premier logement communal de type 2 a été livré au début de l'année 2022. La façade, financée par la CCPAP sera réalisée durant l'hiver 2022-2023, afin de respecter l'usage de nids par des hirondelles à la belle saison. Des nids artificiels seront positionnés en fin de travaux et avant le printemps
- Saint-Amadou pour l'acquisition et la réhabilitation de l'ancienne gare en logement communal
- Canté pour l'acquisition de plusieurs bâtis en hypercentre donnant lieu à une phase pré-opérationnelle toujours en cours en 2022
- Mazères pour l'acquisition d'un immeuble en centre-ville pour lequel

Alogea a donné son accord pour être opérateur et a retenu un maître d'œuvre fin 2022

- Labatut pour l'acquisition et la réhabilitation de deux maisons en logements communaux et dans de nouveaux ateliers municipaux. Les travaux sont prévus en 2024 ; l'accompagnement de la commune se poursuit pour la recherche de financements et la définition du programme.
- Pamiers pour une intervention sur l'ensemble du territoire du centre ancien situé en ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) ; un avenant est en cours de préparation pour une signature en 2023

Concernant les logements communaux, si aucun financement n'a été délivré par la CCPAP à ce titre en 2022, plusieurs projets en phase pré-opérationnelle ont été accompagnés (recherche de financement, définition des programmes, aide à la réalisation

de cahiers des charges de consultation, mise en réseau...).

D'autres, en cours de travaux, ont fait l'objet d'un suivi opérationnel :

- Mazères : accompagnement à la définition du programme de travaux (réalisation d'un audit énergétique) pour la rénovation des 12 logements du presbytère communal ; recherche d'opérateur et mise en place d'une maîtrise foncière via l'EPF pour l'immeuble dit « la Brocante »
- Saint-Amadou : mise en place du plan de financement (toujours en cours) pour la transformation de la gare en logement social communal
- Gaudiès : accompagnement dans la définition du projet « Friche de la Forge » qui se poursuit avec un dépôt au « fond vert » prévu en 2023
- Pamiers : accompagnement de la commune en participant à l'examen mensuel des déclarations d'intention d'aliéner et à la définition de sa stratégie foncière

LOGEMENT COMMUNAL DE BRIE ET SES HIRONDELLES

Accompagner le développement logement HLM

En 2022, la CCPAP a été sollicitée par l'OPH pour une participation complémentaire à la rénovation thermique de l'ensemble dit du Girbet à Saverdun. L'opération, d'un coût total de 1,3 million d'euros dont 56 231 € pour la CCPAP, a été livrée en cours d'année.



LOGEMENT HLM

Mais aussi dans l'élaboration du programme de 6 logements HLM pour ALOGEA à Pamiers dans la résidence Major 2; la préprogrammation d'une opération de 33 logements neufs, quartier des Cendresses à Pamiers; poursuite de l'accompagnement des associations « Ariège Assistance » et « Sated 09 » pour la réalisation d'un projet d'habitat inclusif de 10 logements à Pamiers; l'aide à la mise en place d'une résidence dite MARPA à Montaut pour l'accueil de personnes âgées

autonomes; la préprogrammation de l'opération « Martimor » à Mazères concernant la réhabilitation par l'OPH d'une maison de maître de la bastide en 11 logements; l'accompagnement de la commune de Mazères pour la maîtrise foncière de l'immeuble dit « Brocante » et l'accompagnement de la commune de Saverdun au dialogue avec l'opérateur ALOGEA pour la réalisation de plusieurs opérations en centre ancien.

Une conférence des maires qui mobilise les élus

En 2022, la Conférence des maires s'est réunie à sept reprises dans différentes communes du territoire. Cette année encore, ce rendez-vous permettant aux maires et à l'intercommunalité d'échanger a mobilisé les élus autour de sujets de fonds, aussi divers que variés. Citons par exemple: la voirie communautaire (état des lieux, perspectives etc.); la gestion des déchets; le programme local de l'habitat; les fonds de concours; le règlement du service Festivité; la lutte contre l'ambroisie ou encore la Loi Climat et résilience ainsi que la trajectoire ZAN (zéro artificialisation nette).



CONFÉRENCE DES MAIRES À SAINT-VICTOR-ROUZAUD

Prêt de matériels festivités : un nouveau règlement pour plus d'équité

Conformément à la volonté exprimée dans le Projet de Territoire de soutenir la vie associative et l'animation des communes, décision a été prise de maintenir la mise à disposition du matériel festivités appartenant à la CCPAP. En 2022, le service a ainsi répondu favorablement à 103 demandes formulées par les communes et les associations locales ainsi qu'à trois demandes émanant de l'intercommunalité. Toutefois, afin de garantir un égal accès aux moyens communautaires à toutes les communes membres, et afin de préciser les modalités pratiques de prêt et sa répartition, un nouveau règlement a été rédigé, discuté en Conférence des maires avant d'être validé en conseil communautaire le 15 décembre 2022.

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE EN COURS DE CONCRÉTISATION



Projet de « l'Île Aux Enfants » à Pamiers : construction d'une école maternelle et d'un jardin public et paysager

À la suite de la consultation des entreprises pour les marchés travaux, l'analyse des offres et le choix des entreprises a permis de notifier les marchés, puis les Ordres de services dans l'année. Le travail réalisé en amont a permis de toucher des entreprises locales qui ont pu répondre à l'appel d'offre. De même, un partenariat a été mis en place avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeois (PNR) afin d'assurer une exigence de qualité maximale quant au type de bois utilisé sur le projet. La phase de chantier a débuté en avril 2022. Le montant des travaux de l'école et du jardin public et paysager s'élève à environ 5M€ HT (environ 2,5M € de subventions sont notifiées ou sollicitées auprès des partenaires). L'ouverture de l'école est prévue à la rentrée des vacances de Toussaint 2023.

10



Projet de « l'Île Aux Enfants » à Pamiers : construction d'une école maternelle et d'un jardin public et paysager


Par son passage à sens unique, le réaménagement de la Promenade des Maquisards a amené la ville à se questionner au sujet du transport scolaire.

C'est dans cette optique que l'implantation d'un aménagement de ramassage scolaire, intégré à l'aménagement d'ensemble de la zone dite de la Gloriette basse, ainsi qu'un élargissement de la zone à aménager, sont envisagés par la ville. Ce positionnement a amené à repenser le programme d'aménagement de la partie basse. Cela se traduit par le lancement d'une étude de faisabilité, incluant les notions d'aménagement paysager, de valorisation du quartier et des vues, de lien entre les différents secteurs du quartier et de ramassage scolaire. La consultation concernant cette étude sera lancée en février 2023.

En même temps, la démolition des 79 logements s'est poursuivie. La démolition des 22 logements bas, avenue de l'Ariège, était déjà achevée fin 2021. Le désamiantage et le curage intérieur du bâtiment H ont été effectués en début de l'année. Restait alors la fin de la démolition du bâtiment H et la remise en état et stabilisation du site par tirant d'encrage. La reprise des travaux amène à une finalisation estimée à fin mars 2022.

Le projet global sur le quartier de la Gloriette vise également à la réhabilitation et requalification de 84 logements sociaux en partie haute du site de la Gloriette.

L'OPH 09 s'occupera donc de revaloriser le bâti et la Ville de Pamiers s'attachera à aménager le site et les pieds d'immeubles. L'année 2022 a été l'année de la conception du projet. Plusieurs réunions de travail et d'accompagnement du projet se sont déroulées avec les services de la CCPAP, de la Ville de Pamiers, de la DDT avec notamment l'appui des Architectes et Paysagistes conseils de l'Etat. Les marchés de travaux ont été lancés en novembre 2022 pour un démarrage estimé des travaux en mars 2023 pour 18 mois de travaux (livraison estimée à l'été 2024).

 **Réaménagement de la promenade des Maquisards et création de stationnements à Pamiers**

Le travail de conception a pu s'engager à partir du mois de mai 2022. Cette démarche, couplée avec l'étude mobilité lancée par la ville, a permis d'arbitrer certains positionnements quant au plan de circulation à venir, et arrêter l'option du passage à sens unique de la portion Promenade des Maquisards / Bd de la Libération. Ce choix permettra la mise en place de stationnement pour l'école de l'Île aux Enfants et le Relais Petite Enfance (RPE), ainsi que d'une voie verte reliant le centre-ville au complexe sportif du stade.



La Villa Major a été livrée en 2022 ; le projet Major 2 avance à grands pas

L'année 2022 a été marquée par la livraison de l'opération de la villa Major, avec une réception des travaux et une mise à disposition des occupants à l'été 2022. 13 logements sur 14 ont été vendus, dont 11 à des propriétaires occupants et 2 à des propriétaires bailleurs. Sur les 14 logements à la vente, il reste un logement en accession à la vente. Le projet

« Major 2 », visant à la création de logements locatifs, a lui aussi avancé. L'année 2022 s'est attachée à la finalisation du programme, au dépôt et à l'instruction du permis de construire ainsi qu'à la consultation des marchés de travaux. L'analyse des offres s'est effectuée en décembre 2022 et le chantier devrait démarrer dans les premiers mois de l'année 2023.

ZOOM SUR

ÎLOT SAINTE-CLAIRE : LA PHASE OPÉRATIONNELLE ENCLENCHÉE

2022 a été marquée par le lancement opérationnel du projet de l'îlot Sainte-Claire. La consultation pour le marché de travaux a été lancée en mars et le choix de l'entreprise s'est fait en mai. Les travaux ont commencé en juin par des opérations de curages internes et de désencombrement de l'intérieur de l'îlot. L'acquisition par la ville du dernier bien (jusqu'à là non acquis) rue d'Emparis à l'été 2022 a permis le dépôt d'un permis de démolir complémentaire visant à inclure ce bien au chantier de déconstruction. La fin du chantier, prévue initialement en décembre, a été repoussée à début 2023. Dans le cadre de ce projet majeur de recyclage foncier et immobilier, la loi « oblige » la valorisation de minimum 80 % des déchets de chantier en « ressources ». L'ambition affichée de la Ville sur ce projet montait ce taux à 90 %. L'entreprise recrutée, en partenariat avec l'AMO spécialisée sur l'économie circulaire et le réemploi, amène finalement à 95 % de valorisation de « déchets » en « ressources ».





ÎLOT SAINTE-CLAIRE
 © CASSIN



ÎLOT SAINTE-CLAIRE RE-EMPLOI
 © SYMA

12



INFORMATION DES HABITANTS ET RIVERAINS DE L'ÎLOT STE-CLAIRE



INFORMATION DES HABITANTS ET RIVERAINS DE L'ÎLOT STE-CLAIRE

A noter que deux moments forts ont été organisés au plus près des habitants. En mars, l'équipe (Ville et CCPAP) s'est mobilisée accompagnée par le CAUE, pour un week-end visant à informer et à débattre avec les habitants et voisins de l'îlot. Également, une présence sur le marché de Pamiers, avec des plans, posters et maquettes à l'appui, a permis de communiquer sur les grandes lignes du projet ainsi qu'à questionner les Appaméens sur leurs attentes. Ensuite, un format de rencontre plus restreint a été mené au cœur du projet, dans la cour de l'actuelle école maternelle de Lestang où les voisins directs de l'îlot ont été invités pour en savoir plus sur les travaux à venir et autour du futur projet.

Habitat indigne : lancement de l'étude de faisabilité RHI THIRORI sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun

Pour rappel, ces opérations s'intègrent dans une stratégie de traitement d'ensemble de l'habitat indigne à l'échelle d'un îlot. Elles permettent d'éradiquer les situations les plus difficiles en proposant une solution de relogement durable aux occupants des logements et en assurant un accompagnement social adapté à leurs besoins. Une première étape s'est donc engagée fin janvier 2022 à travers un comité de pilotage qui a permis d'officialiser le lancement de l'étude de faisabilité RHI - THIRORI multisites sur les centres anciens de Pamiers, Mazères et Saverdun. Le premier diagnostic réalisé a permis d'établir et de partager une « cartographie » exhaustive de l'état des lieux des immeubles ciblés et d'enclencher la deuxième étape visant à « définir les programmes d'interventions ».

Lancement d'une étude visant l'élaboration d'un Plan de circulation et de stationnement multimodal et traitement des espaces publics à Mazères

L'étude a été lancée en mai 2022 et a débuté par une importante phase de collectes de données. Le bureau d'études a notamment réalisé des comptages automatiques et des analyses des origines et destination sur les principaux axes de la commune. Cette enquête s'est accompagnée d'un important volet de concertation citoyenne. Ainsi, un premier atelier a eu lieu en mai permettant d'enrichir le diagnos-

tic de données qualitatives et de terrain. Un second atelier s'est tenu en octobre afin de recueillir des propositions concrètes de la part des habitants, qui vivent la ville au quotidien, et ont servi à enrichir les scénarios proposés par le bureau d'études. Lors d'ateliers de travail, les élus ont pu construire leur vision et affiner les différents scénarios qui seront retenus.

Réalisation de jardins et d'un verger partagé en bordure de l'Hers, puis d'une passerelle piétonne et cyclable à Mazères

La commune de Mazères a engagé en 2021 un projet de création de jardins partagés en rive droite de l'Hers, complété par l'aménagement d'un espace public de qualité, et d'un verger collectif. En 2022, la commune a pu retenir une maîtrise d'œuvre tandis qu'un groupe d'élus a été créé pour élaborer le système de gestion et d'animation de ces futurs jardins. Le projet se compose de 39 parcelles de 50 à 100 m², dont 32 sont équipées de cabanes de jardins et de récupérateurs d'eau de pluie. L'intégralité des parcelles est connectée au réseau d'eau potable. L'obtention du permis d'aménager en octobre ainsi que l'attribution du marché de travaux en novembre ont permis d'engager les travaux en février 2023. Ceux-ci devraient être terminés en mai 2023. Le deuxième volet de ce projet, visant en priorité les personnes n'ayant pas de jardins et vivant en cœur de bastide, est de relier, pour les modes doux, ce futur espace au cœur de la ville. La commune porte en ce sens la réalisation d'une passerelle dédiée aux modes actifs (piétons, cyclistes, ...) afin de relier les deux berges. Elle sera la première étape d'un projet futur de liaison cyclable entre Mazères et la commune voisine de Molandier, dans l'Aude.

Restructuration du centre culturel à Saverdun

La ville de Saverdun s'est portée acquéreur de friches en cœur de bourg, au 34 et 36 rue du Lion d'Or, accolée au centre culturel. La commune de Saverdun porte le projet de requalifier ces friches et de restructurer le centre culturel, afin notamment d'agrandir l'espace médiathèque, et de le rendre plus attractif et accessible. L'objectif est de proposer une rénovation de qualité du bâtiment permettant des économies d'énergies et de fonctionnement. La salle de cinéma et de spectacle ne sera

pas modifiée, en revanche, le projet porte l'agrandissement et l'amélioration des loges et des espaces coulisses permettant d'accueillir des compagnies de spectacles vivants pour des résidences et d'ainsi asseoir la vocation d'accueil culturel de la ville. Dans une optique de continuité urbaine, ce projet sécurisera et pérennisera le passage dit du Chat Noir permettant de relier la rue commerçante aux équipements et parking d'arrière-façade au cours Guillaud. En partenariat avec la Villette, le nouveau

centre culturel accueillera un espace de médiation culturelle numérique, les « micro-folies » qui serviront de lieu de médiation culturelle, notamment auprès des scolaires et périscolaires. En 2022, la commune a lancé une consultation pour une maîtrise d'œuvre selon le format du type concours. La réalisation de schémas d'intentions par les 3 candidats retenus pour la seconde phase a permis à la commune d'avoir des premières orientations sur les intentions du projet, notamment en termes de réemploi.

Plan de circulation et de stationnement multimodal à Pamiers : une étude lancée

Ce projet vise à réduire les problématiques enregistrées en matière de mobilités, de circulation, d'accessibilités, de stationnements, discontinuités cyclables et d'insécurité en faveur des modes actifs à Pamiers et dans son centre-ville. En 2022, l'élaboration de ce plan a, entre autres, fait l'objet d'une large concertation à différentes étapes. Une enquête en ligne et au marché le samedi matin a été réalisée entre le 7 et le 28 mars 2022 et a permis de recueillir près de 1000 réponses. Deux ateliers se sont déroulés avec les forces vives du territoire. À la suite de la validation du « diagnostic mobilité » les contours stratégiques du futur Plan ont été dessinés. Sa déclinaison opérationnelle prévue en 2023.

Transformation de la gare de Saverdun en pôle d'échange multimodal (PEM)

Au cours du 1er trimestre 2022, des échanges avec les principaux partenaires financiers se sont tenus pour préciser les modalités des différents dispositifs financiers. L'intégration du futur PEM de Saverdun au dispositif de la Région a été confirmée. De même, le Département a confirmé son soutien. Un accord pour une convention d'occupation et de gestion du foncier à titre gracieux a été confirmé de la part de la SNCF. La commune de Saverdun souhaite cependant que soit étudié la possibilité avec la SNCF d'une traversée sur voies permettant d'ouvrir l'accès à la gare aux habitants du Nord de la voie. Le calendrier prévisionnel du projet est aujourd'hui à risque du fait des délais proposés par la SNCF pour la transmission d'un avis technique et globalement par un manque de communication et d'informations fluides avec la SNCF.

DES OUTILS ET DES AIDES MOBILISÉS

Le nouveau programme LEADER 2023-2027

Durant l'année, deux programmations ont eu lieu en date du 17 mai et du 13 décembre. Trois projets sollicitant des cofinancements LEADER ont été approuvés en « Comité de GAL des Plaines et Coteaux Ariégeois » :

- Complexe sportif de la Tour T2 / La Tour du Crieu : 200 000€
- Construction du centre technique départemental et de la formation du Football / District de l'Ariège : 200 000€
- Valorisation numérique des Portes d'Ariège Pyrénées / Office du Tourisme des Portes d'Ariège Pyrénées : 38 156,68€

Deux autres dossiers sont actuellement en attente :

- CCPAP – Domaine des oiseaux
- Mairie de Pamiers – Aménagement de l'OT

Pour la nouvelle programmation 2023-2027, Le PETR ne porte plus qu'un seul GAL au lieu de deux précédemment « GAL Plaines et montagnes ariégeoises ». Celui-ci couvrira désormais le seul périmètre du PETR de l'Ariège.

Une enveloppe commune avec le programme Petite Ville de Demain

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain, ayant des finalités similaires au contrat Bourg-Centre Occitanie (revitalisation de centres anciens), la Région et l'État ont souhaité faire converger les deux programmes. En complément, la gestion de l'enveloppe Banque des Territoires dédiée aux études stratégiques Petites Villes de Demain a été confiée à la région Occitanie. Celle-ci permet un financement à hauteur de 50% plafonné à 25 000 € HT des études stratégiques thématiques permettant la revitalisation des centralités.

Financement Bourg-Centre / Petites Villes de Demain (abondé par la Banque des Territoires) :

- Étude visant à la réalisation d'un plan de circulation et de stationnement multimodal et à d'un plan d'aménagement et de gestion des espaces publics pour la commune de Mazères (notifié)
- Étude visant à la réalisation d'un plan Guide de la traversée urbaine de Saverdun (sollicité)
- Étude de muséographie visant à la mise en valeur et en cohérence du musée archéologique de l'hôtel Ardouin à Mazères (sollicité)

La politique régionale « bourgs-centres » : mise à jour du dispositif par la Région en 2022

Pour mémoire, cette politique régionale en direction des bassins de vie dont l'objectif est de pallier la perte d'attractivité des petites villes et des bourgs ruraux ou périurbains, a permis de définir un projet global de développement et de valorisation à l'échelle des communes éligibles, de leur centre-ville et de leur bassin de vie. Sur notre territoire intercommunal, 5 contrats Bourgs-centres ont pu être signés au cours de l'année 2019. Les communes concernées sont Pamiers, La Tour-du-Crieu, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun et de Mazères.

Le précédent dispositif couvrait les années 2017 – 2021, la politique régionale Bourg-Centre est reconduite pour 2022 – 2028. L'actualisation des différents dispositifs par la région, présenté en novembre 2022, a conduit à une année blanche en termes de projets ayant pu bénéficier de crédits. Ces nouveaux dispositifs font suite à la signature par la région du Pacte vert Occitanie, contrat chapeau encadrant le Contrat Territorial Occitanie et permettant une cohérence stratégique des projets soutenus par la région.

Pour cette année 2022, les projets qui ont pu bénéficier ou solliciter des crédits « Bourgs-centres » sont :

- Étude de faisabilité – Programmation visant la requalification et l'aménagement du centre-ville de Saint-Jean-du-Falga
- Étude de faisabilité – programmation visant l'aménagement d'une liaison cyclable entre La Tour-du-Crieu et Pamiers
- Étude de faisabilité – Programmation visant la requalification et l'aménagement en faveur des modes actifs de l'Avenue de la Rijole et Route de Villeneuve
- Le soutien (pour la dernière année) de l'opération façades portée par la CCPAP



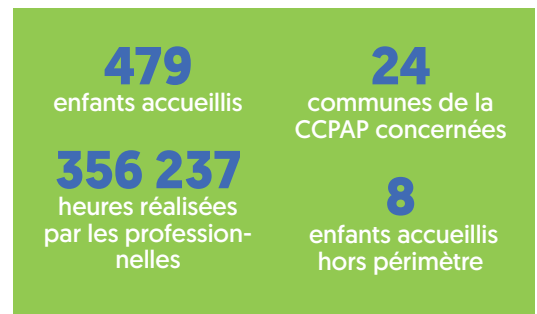
Assurer la qualité de vie des habitants du territoire

“ Par ses compétences, l'intercommunalité assure plusieurs missions de services publics en direction des habitants du territoire : garde d'enfant, lecture publique, gestion des déchets sur une partie du territoire, amélioration de l'habitat etc. Chaque année, le maintien et l'amélioration de ceux-ci sont au cœur des préoccupations de la CCPAP. ”

L'ACCUEIL ET LA GARDE DE JEUNES ENFANTS

chiffres clefs LA PETITE ENFANCE

en 2022



15

Un nouveau bâtiment pour la crèche collective et le Relais Petite Enfance (RPE) de La Tour-du-Crieu

En 2020, la communauté a initié l'acquisition d'une structure de 900 m² sur une parcelle de 5 000 m² dans la commune de Pamiers. L'actuel propriétaire procède à une opération de dépollution du site pour permettre la finalisation de la vente.

Ce bien sera destiné à accueillir le siège de la CCPAP en remplacement de l'actuel bien locatif actuellement occupé. Un ensemble de projets d'aménagements sont en cours d'élaboration par le nouvel agent chargé des missions techniques recruté par la CCPAP au dernier trimestre 2021.



Pour marquer le début de ces travaux tant attendus, la pose de la première pierre a été symboliquement effectuée en mai en présence de l'ensemble des acteurs du territoire. Tout un symbole pour la CCPAP qui entame sa première construction de crèche.

De nouvelles capacités d'accueil actées

L'année a également été marquée par l'augmentation du nombre de berceaux réservés à la crèche privée de Saverdun, Les Couassous, au nombre de 15 désormais, mais aussi par la réservation de 10 berceaux à la crèche privée de Pamiers, Les Minipouces. Notons que le travail d'intégration du multi-accueil et du RPE de Mazères s'est poursuivi dans le courant de l'année. La crèche maintient ainsi sa capacité d'accueil de 45 agréments et a intégré de nombreux professionnels à la rentrée. Enfin, du côté de la crèche Au Royaume d'Apamée de Pamiers, le passage à 20 agréments a été acté en fin d'année.

Extension du LAEP aux communes de Mazères et Saverdun

Il s'agissait d'une action inscrite au Projet de territoire de la CCPAP ; la voilà déjà concrétisée. Le lieu d'accueil enfants-parents L'Unisson, plus connu localement sous le nom de LAEP, a étendu son maillage territorial jusqu'aux villes de Saverdun et de Mazères à la fin de l'année. Deux demi-journées supplémentaires qui permettent un accueil convivial sur ces deux communes : à Saverdun, les lundis après-midi de 14 heures à 17 heures, au RPE, et à Mazères, les mercredis matin, de 9 heures à 12 heures, au RPE également. Pour rappel, ce dispositif avait vu le jour en 2015 à Pamiers ainsi qu'à Saint-Jean-du-Falga ; depuis maintenant un an et demi, les équipes de la CCPAP et les différents partenaires travaillaient sur cette extension des horaires et du maillage territorial afin de favoriser l'accueil petite enfance. Pour rappel, Le LAEP L'Unisson est porté par l'association Les PEP09, et soutenu par la CCPAP via la mise à disposition d'infrastructures et de personnels mais aussi par le conseil départemental de l'Ariège, la CAF ainsi que la MSA.

Ludothèque : une fréquentation en plein boom depuis l'ouverture aux familles et aux assistantes maternelles

16



LUDOTHÈQUE

Une année charnière pour la ludothèque de la CCPAP dont l'organisation et les modalités d'accueil ont été entièrement revues. Nouveaux horaires, ouverture aux familles d'enfant de moins de 6 ans du territoire et même d'en dehors, ouvertures aux assistantes maternelles libérales etc. Ces nouvelles orientations ont finalement été couronnées de succès puisque la fréquentation de la ludothèque a considérablement augmenté durant l'année (60 familles actuellement, alors qu'elles n'étaient que 7 en 2021.) De fait, le prêt de jeu a connu lui aussi une nette augmentation (+ 379 jeux) !

En parallèle, l'équipe de la ludothèque a continué à travailler autour du projet de la future ludothèque intercommunale 0 à 6 ans (2024) en concertation avec le Pôle culture et l'enfance jeunesse de la ville de Pamiers.

L'ACCÈS À LA CULTURE ET LA PRÉSERVATION DE NOTRE PATRIMOINE



L'inventaire du patrimoine

Depuis 2004, la CCPAP mène un inventaire de son patrimoine culturel afin de l'étudier, le connaître et proposer des projets de valorisation. Chaque année, un programme d'étude est défini avec le Service Connaissance du Patrimoine de la région Occitanie, partenaire de ce projet.

En 2022, trente notices ont été réalisées, 20 pour la commune de Saverdun et 10 pour Mazères. Des études de bâti ont été produites pour l'hôtel Delcassé à Saverdun, l'école Sainte-Thérèse à Saverdun et l'hôtel Martimor à Mazères. Dans le cadre du programme de Petite Ville de Demain, un document de diagnostic du patrimoine de Mazères a pu être produit.

Toutes les notices, une fois achevées, sont versées sur le portail patrimoine de la Région où elles sont librement consultables. Dans le cadre d'une convention de partenariat, le Conseil Régional participe aux dépenses de fonctionnement de la mission d'inventaire en versant une subvention de 8 000 €.

Soutien aux associations culturelles locales et au conservatoire

En 2022, huit associations ont été soutenues afin qu'elle puisse mener à bien leur projet.

À noter que dans le cadre de la sensibilisation à la pratique musicale, la CCPAP octroie un fonds de concours pour le conservatoire de la ville de Pamiers à hauteur de 42 000 €.

LE BIBLIOPÔLE

Au 1^{er} janvier 2022, le coût des acquisitions est passé intégralement à l'intercommunalité. Des réunions de concertation des achats sont organisées une fois par mois en alternance pour les commandes jeunesse et adulte. Un drive commun a été mis en place pour accéder à l'ensemble de la documentation concernant la politique documentaire, du budget, et permettant de déposer les bons de livraisons.

chiffres clefs

8

Médiathèques

1

carte commune

4 417

adhérents actifs

1

navette postale

11,17 %

de la population de la CCPAP inscrite dans une bibliothèque du territoire

ASSOCIATIONS	COMMUNES	SUBVENTIONS
Camp du Vernet	Le Vernet	1 000
Cercle occitan	Pamiers	500
LES APPAMÉENNES DU LIVRE	Pamiers	1 000
Les Mille tiroirs	Pamiers	1 000
Association musicale PAP	Saverdun/Mazères	42 000
Chat noir	Saverdun	500
Chat bleu	Saverdun	1 500
Padènes Cie	Montaut	3 000
Total		50 500

La médiation jeunesse

En 2022, les jeunes (0-18 ans) représentent 34 % de l'ensemble des adhérents. Dans le détail, la tranche d'âge la plus représentée est la 7-12 ans. La baisse s'amorce avec les 13-18 ans. La tranche 19-25 ans est quasiment absente. C'est pourquoi, la prise en compte de ce public jeune est au cœur des préoccupations du Bibliopôle depuis sa mise en place par la CCPAP. Une médiatrice jeunesse est dédiée à l'animation de la politique jeunesse et à la gestion du fonds documentaire dédié. Cette année encore, elle a réalisé des accueils de classes dans les médiathèques ou s'est directement rendue dans les établissements. De même pour les structures Petite Enfance. Au total, 38 accueils de classes ont été réalisés spécifiquement par la CCPAP soit 391 élèves de maternelle, primaire et collège accueillis.

Les Incorruptibles

Pour la douzième année consécutive, le Bibliopôle a accompagné des classes participant au Prix des Incorruptibles. Le spectacle de la compagnie « Les Anachroniques » créé autour des livres de la sélection a eu lieu à Pamiers et Mazères. La participation du Bibliopôle à ce prix se fait à plusieurs échelles : à la fois financière en achetant une partie des lots et en finançant un spectacle pour trois classes ainsi qu'en terme d'animation en proposant des projets autour de la sélection.



Manifestation nationale : Partir en Livre

Fin janvier 2022, le Bibliopôle a répondu à un appel à projet du CNL pour la manifestation littéraire

« Partir en Livre ». Le projet s'est intitulé « Livre-toi à moi ». Il a été présenté aux enfants entre 8 et 12 ans du Centre de loisirs Las Parets de Pamiers. Les enfants forment des duos travaillant ensemble tout au long de l'atelier, pour terminer par une journée collective de rencontre avec les autres. Chaque jour, un temps de rencontre-jeu (danse/chant/musique) est suivi d'un temps où les enfants retranscrivent leur expérience dans un livre réalisé à quatre mains à travers peinture, collage, dessin, écriture. Une sortie en médiathèque a également été organisée en début de stage pour tisser le lien avec l'univers de la lecture et assister au spectacle jeunesse sur le thème de la bibliothèque et de l'amitié.

Prix littéraire Nounoumeli : succès total pour la 3^{ème} édition

Ce Prix de lecture pour les tout-petits, organisé par le Bibliopôle et le Pôle Petite enfance de la CCPAP, a célébré sa 3^{ème} édition autour de la thématique de la mer.

Pour cette nouvelle édition, un kit de 5 albums thématiques, destinés aux 0-3 ans, a été mis à disposition dans tous les RPE ainsi que quatre des médiathèques du Bibliopôle afin que les enfants découvrent avec leur nounou un ensemble d'albums sélectionnés par les bibliothécaires. L'occasion pour les lecteurs et lectrices de découvrir quelques perles de la littérature jeunesse. Au cours de l'année, au gré des lectures et animations proposées dans le cadre de Nounoumeli, les assistantes maternelles ont aussi participé à la création de supports collectifs en lien avec la sélection de livres dans le but de donner matière et vie aux lectures. L'édition 2022 a ainsi célébré l'aboutissement de nombreuses réalisations, telles qu'une chanson collective inspirée des histoires de la sélection et des supports d'animation. Au total, 37 assistantes maternelles et 145 enfants ont participé à ce prix littéraire.



Programmation culturelle jeunesse

En 2022, la programmation culturelle a été riche. Le Bibliopôle a accueilli sept représentations théâtrales (Pamiers, Les Pujols, Saint-Amadou, Mazères, Saint-Jean-du-Falga), un ateliers BD (Montaut), un ciné-concert (Saverdun), un concert (Montaut) et quatre représentations contées (Mazères, Saverdun et Escosse) soit quatorze spectacles gratuits. Dans le cadre de la programmation culturelle de la bibliothèque départementale de l'Ariège, la structure intercommunale a accueilli quatre représentations financées par le conseil départemental.

L'HABITAT

Programme local de l'habitat (PLH) : une étape de plus est franchie

Le PLH, en cours d'élaboration depuis 2019, est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat. À partir d'un diagnostic de la situation existante, ce document définit les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre, notamment en matière d'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire. L'année 2022 a été consacrée à la finalisation des engagements des partenaires et celle avec les communes des programmes d'action territorialisés. Le PLH a été arrêté à l'unanimité en conseil communautaire le 22 septembre. S'ensuit une consultation des communes permettant de viser son 2e arrêt au conseil de janvier 2023, puis les allers-retours avec les services de l'État qui pourraient se conclure par une adoption en juin 2023.

Des aides pour l'amélioration de l'habitat privé

Les dossiers gérés par l'intercommunalité sont majoritairement portés par des propriétaires occupants. Cette année, la répartition entre propriétaires occupants et propriétaires bailleurs est d'environ 85/15, ce rapport est quasi identique à celui constaté depuis plusieurs années. Le montant de subventions délivrées par la CCPAP auprès des propriétaires privés est de 215 237 €.

Type d'intervention	Objectifs annuels	Réalisations 2022	Réalisations 2021	% des objectifs atteints	Evolution 2020-2021
Propriétaires occupants économies d'énergie	62	58	41	93 %	↗
Loyer conventionné social	40	11	16	28 %	↘
Loyer conventionné Très Social	0	0	0	100 %	↔
Total	82	69	57	84 %	↗

Le succès confirmé pour l'opération Façades

Encore un beau succès de l'opération Façades cette année même s'il est moindre qu'en 2021. Néanmoins, cette année, les rénovations semblent plus qualitatives que l'an passé. Pour rappel, ce dispositif mis en place par la CCPAP permet d'accompagner les propriétaires privés et publics (uniquement pour leurs logements communaux) désirant effectuer des travaux de réhabilitation de leurs façades dans une logique d'embellissement des centres bourgs. En 2022, les dossiers acceptés ont été répartis sur 7 communes. Plus de la moitié concerne la ville de Pamiers.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dossiers ayant reçu un avis favorable de la commission	22	20	25	26	56	34
Nombre de façades concernées	38	28	40	48	97	63
Enveloppe réservée	70 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	120 000 €	120 000 €
Montant subvention engagée par la CCPAP	68 336 €	83 680 €	103 499 €	117 090 €	250 954 €	148 606 €
Taux consommation enveloppe	98 %	84 %	103 %	117 %	209 %	124 %

En plus des 148 606 € de la CCPAP, il est à noter que la participation (toujours en attente de notification) de la Région s'élève à 92 578 € et celle du Département à 16 611 € soit un total général de 257 795 € engagés en 2022.

Le montant moyen de la subvention par dossier est de 7 579 € (nota : un dossier peut comprendre plusieurs façades). Le montant moyen des travaux par dossier est de 13 622 € TTC. On peut donc estimer, qu'en moyenne, la subvention couvre environ 55 % du montant des travaux.



Patrimoine : l'oeil de nos experts



Pour améliorer cette opération, le service action culturelle et patrimoine s'est associé à celui de l'habitat afin de mettre en place un cahier de préconisation pour les façades représentant un intérêt patrimonial. Ainsi, des fiches techniques de préconisation ont été dressées pour les façades présentant de telles caractéristiques ; des rencontres de propriétaires ont également eu lieu et un suivi du chantier a parfois pu être mis en place. Depuis 2021, 18 notices de préconisations ont été rédigées à la demande des propriétaires du territoire.

La lutte contre l'habitat indigne

L'intercommunalité accompagne les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police relatif à l'application du Règlement Sanitaire Départemental (RSD). La plateforme départementale de lutte contre l'habitat indigne est saisie par le locataire ou avec son accord par un tiers. Une visite du logement est effectuée par la CCPAP tandis qu'un courrier à adresser au propriétaire ainsi que le compte rendu de visite sont soumis à la signature et à l'approbation du maire concerné. Dans les cas d'insalubrité manifeste, c'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est sollicitée pour la prise d'un arrêté préfectoral.

En 2022, la CCPAP a effectué 30 visites ; un nombre constant par rapport à l'année dernière. Comme chaque année, Pamiers, qui accueille l'immense majorité du parc locatif, est le théâtre de la quasi-totalité

des situations. Il est à noter que presque 50 % des logements visités se situent dans le centre ancien de la commune de Pamiers. D'une manière générale, la plateforme gère de moins en moins de cas sévères, seul un logement a été déclaré insalubre par l'ARS. Les situations recensées ne relevant pas pour la majorité de cas d'insalubrité, la plateforme permet également de remettre aux normes une partie de ce parc visité par la mise en demeure d'effectuer les travaux. Les locataires sollicitent souvent la plateforme pour des problèmes liés à l'absence d'isolation de ce parc des années 50 à 80 qui en est très souvent dépourvu ou pour des nuisances de moisissures souvent liés à un manque de ventilation et à de l'humidité.



VISITE DU PERMIS DE LOUER

Le permis de louer, une nouvelle arme contre l'habitat indigne

Depuis le début du dispositif, enclenché en mai 2021, la CCPAP a enregistré 743 dossiers de demandes de Permis. En 2022, le nombre de demandes a été de 438. Si 36 dossiers sont toujours en attente, les résultats sont cohérents avec ce que l'on observe depuis le départ : 47 % des logements visités étaient conformes aux exigences, 51 % ont été autorisés sous réserves de travaux (plus ou moins importants) et 2 % ont fait l'objet d'un refus. Bon nombre de propriétaires réalisent par la suite des travaux d'amélioration, ce qui porte à 70 % le nombre de logements conformes en 2022. On note également une baisse de 50 % du nombre de refus. 55 dossiers sont exonérés du coût du permis grâce à des travaux de rénovation conséquents effectués récemment, à cet instant 322 permis ont été facturés pour un total de 32 200 euros. 88 % des logements sont situés à Pamiers contre 5 % et 7 % respectivement à Saverdun et Mazères. À noter qu'en 2022, la ville de Saverdun a étendu le périmètre concerné par le dispositif et la ville de Saint-Amans a voté l'obligation du Permis de louer sur toute la commune (entrée en vigueur le 10 mai 2023).



ASSISES DU PERMIS DE LOUER A MAZÈRES

La CCPAP lance les premières Assises du Permis de louer

Au mois de mai 2022, la CCPAP, qui rappelons-le est la seule intercommunalité de l'Ariège à s'être engagée dans la démarche du Permis de louer, a décidé d'organiser les premières Assises du Permis de louer d'Occitanie, et même de France. Ce rendez-vous a réuni, à Mazères le temps d'une journée, des collectivités ayant mis en place le dispositif, ou bien intéressées par celui-ci, ainsi que tous les partenaires locaux. Cette journée a été ponctuée par des présentations chiffrées ainsi que des tables rondes l'après-midi. Plus de 70 personnes, venues des 13 départements d'Occitanie, ont fait le déplacement tant l'enjeu est collectif et important pour lutter contre le mal-logement.

Mais aussi



Le refuge intercommunal : entre adoptions, fourrière et gestion de cas compliqués

Aux termes de la loi, le maire est chargé de la police municipale qui comprend, en particulier, la gestion de la divagation des animaux. En ce sens, chaque commune a obligation de disposer d'une fourrière ou d'adhérer à un établissement permettant de les recueillir pour assurer l'ordre public et la sûreté des concitoyens. La CCPAP gère ce type d'établissement et la complète par un refuge qui remplit une mission d'intérêt général en proposant des adoptions en continu.

Cette année encore, le refuge intercommunal a rencontré d'importantes difficultés structurelles d'accueil liées à une demande bien supérieure à la capacité maximale autorisée. À cela, s'ajoute des difficultés avec les cliniques vétérinaires qui réduisent le nombre de chirurgie (castration/ stérilisation), ce qui oblige à bloquer des créneaux avant même l'accueil d'animaux.

	CHIENS						CHATS					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des entrées	177	180	182	148	175	199	103	160	162	225	207	226
Pourcentage		1,69%	1,11%	-18,68%	-18,24%	13,71%		55,34%	1,25%	38,89%	-8,00%	9,18%
Adoptions	64	67	70	58	53	46	83	73	102	184	175	194
Euthanasie ou décès	3	8	9	0	2	4	12	27	31	13	8	2
Echappés / Relâchés	1	0	0	0	0	0	4	3	5	6	1	1

La création, réparation et entretien des voiries intercommunales

La constitution et l'exécution du programme annuel de création, entretien et réparation des voiries de compétence communautaire est détaillé ci-dessous : Les travaux d'investissement voirie réalisés totalisent un montant global 1 057 001,62 € TTC (hors travaux ZA et hors Maitrise d'Ouvrage Délégée)

sur les 35 communes de la CCPAP.

Sur l'ensemble des travaux de voirie communautaire demandés pour 2022, 68 chantiers (MOD comprise) sur 76 ont pu être réalisés, les 8 chantiers restants seront exécutés en 2023. Il restait en reliquat de 2020, deux chantiers sur un même site dépendants de la prestation d'un concessionnaire de réseau sur la commune de La Tour-du-Crieu, qui sera terminé en janvier 2023.

Les urgences de voiries

En début d'année 2022, un épisode pluvieux a engendré des inondations qui ont endommagé des voies sur les communes de Gaudiès, Tremoulet, La Bastide-de-Lordat, des talus sur Brie et Benagues ainsi qu'un pont emporté à MONTAUT. La reprise globale des désordres s'élève à 88 035.48 € TTC.

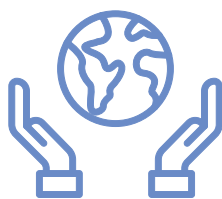


Travaux de réhabilitation du pont du Vernet-d'Ariège



À l'occasion de l'instruction du permis de construire pour la construction d'un centre éducatif fermé sur la commune du Vernet-d'Ariège, le SDIS de l'Ariège a rendu un avis avec réserves lié à la capacité de portance du pont franchissant l'Ariège. L'obtention définitive du permis de construire était donc liée à la production d'une étude confirmant la faculté du pont à supporter une charge de 16t (correspondant au poids de référence d'un véhicule de lutte contre l'incendie), alors que sa capacité règlementaire actuelle est de 7,5t. Par ailleurs, l'autorisation d'ouverture du centre avait été conditionnée à la réalisation effective des travaux sur l'ouvrage. Dans ce cadre, la CCPAP a confié une mission d'assistance à un

maître d'ouvrage en 2022. À l'issue de l'inspection détaillée de l'ouvrage, du diagnostic de résistance et de performance des matériaux, les conclusions ont validé la faisabilité du passage à une capacité de 19t moyennant un allègement du remblai de structure de chaussée, entre les trottoirs. Les travaux seraient scindés en deux phases permettant de rendre les délais de réalisation compatibles avec les exigences du SDIS et le planning d'ouverture du centre. Une première phase concernerait l'augmentation de capacité proprement dite et les réparations rendues nécessaires par celle-ci. La deuxième phase s'attachera au traitement de la charpente métallique du pont et des joints de chaussée.



Un territoire d'opportunité économique et de développement durable



Au cours de l'année 2022, l'adoption du Projet de territoire a permis de définir les grands axes stratégiques en matière économique pour les 9 prochaines années. En même temps, la CCPAP a continué à accompagner les entreprises de son territoire et à soutenir son tissu économique.



Économie résidentielle, le projet de Saverdun se structure



Pour pallier l'isolement et dynamiser les territoires, des tiers-lieux sont créés depuis des années par des initiatives variées et ce afin de développer le « faire ensemble » et retisser des liens. Depuis 2021, un comité de pilotage composé de la mairie de Saverdun, la Communauté de communes, l'Agence Ariège Attractivité, Action Logement Occitanie, Coop'ter et l'EPF se réunit afin de travailler sur un projet d'espace partagé hybride sur la commune de Saverdun.

Ce dernier serait positionné sur la friche d'une ancienne imprimerie de Saverdun avec l'objectif de réaliser un bâtiment composé de :

- Un espace de coworking : mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé mis en place sans le but de favoriser les échanges et les synergies entre les entrepreneurs qui y sont présents.
- Un espace de corpworking : Contraction de « corporate » et de « coworking », le « corpworking » est un modèle de Tiers Lieux en mesure de répondre aux enjeux d'organisation du télétravail, du bien-être des salariés et d'aménagement durable du territoire.

Le corpworking est un tiers lieu qui rapproche, 2 à 3 jours par semaine, l'entreprise du domicile du salarié, sans réduire le sentiment d'appartenance à une équipe et la performance économique. Il permet de gagner du temps sur les déplacements : c'est un espace de coopération visant à permettre aux salariés concernés de réinvestir leur territoire d'habitation du point de vue économique, culturel, familiale, politique...Et de développer de la coopération et de la confiance entre les salariés et l'entreprise.

Un programme a été établi par le comité de pilotage pour un coût estimatif de 3 517 690 € HT sur la base de 60 postes corpworking, 40 postes bureau d'entreprises et 20 postes coworking

Une attractivité économique qui allie disponibilité foncière et stratégie d'accueil

Durant l'année 2022, 6 entreprises se sont vu attribuer un terrain, sur les zones d'activités de Gabrielat, Bonzom, Pignès et la zone du Pic pour un montant total de 1 243 848,00 € HT et une création de 102 emplois. Pour rappel, en 2021, 13 terrains avaient été attribués pour un montant de 1 233 521,00 € HT et une création de 79 emplois sur le territoire.

Entreprises	ZAE	Activité	Création emploi	Montant HT de la vente*
EI PAILHES Transport	PIGNES	Service	0	44 952 €
SAS AMARDEILH Maçonnerie	PIGNES	Artisanat	2	26 292 €
SAS HBF GROUPE Plateforme logistique	BONZOM	Logistique	40	103 984 €
EMMAUS Association d'insertion Economique	ZONE du PIC	Service	0	55 000 €
AUBERT & DUVAL	GABRIELAT 2	Industrie	20	564 540 €
SCI ZNG	GABRIELAT	Industrie	40	449 080 €
Total			102	1 243 848 €

23

L'aide à l'immobilier d'entreprise : un soutien à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire

L'aide à l'immobilier d'entreprise vise à favoriser l'installation, le maintien, le développement d'entreprises sur le territoire de la Communauté de communes en octroyant une aide financière à la création, l'acquisition ou l'extension de locaux à usage industriel, artisanal ou logistique.

Durant l'année 2022, 6 dossiers ont bénéficié de l'aide à l'immobilier d'entreprises :

- **LE LABORATOIRE DU PLANTAUREL**, sollicite une subvention auprès de la collectivité afin de financer l'extension de son bâtiment situé sur la zone d'activités de Pic à Pamiers. Cette entreprise exerce des activités liées à la fabrication de matières premières sous forme de bases syndets (bondillons de savon sans savon) destinées aux produits d'hygiène solides et à la recherche sur le syndet. Ce projet immobilier permettra la construction de 500 m² supplémentaires. Sur une période de 3 ans, les dirigeants de la SARL ambitionnent la création de 5 emplois supplémentaires et une augmentation du chiffre d'affaires de près de 40 %

Montant subvention globale	Montant Région	Montant CD09	Montant CCPAP
132 009,52 €	92 406,66 €	19 801,43 €	19 801,43 €

- **RMAEC SERVAT : L'EURL MANEC**, dont monsieur BUDON est l'associé unique, est la holding qui détient l'EURL RMAEC et l'EURL SOCIETE NOUVELLE SERVAT. En 2021, l'EURL RMAEC a absorbé l'EURL SN SERVAT. En 2017, monsieur BUDON a déménagé dans un premier bâtiment l'EURL RMAEC sur la zone d'activité de GABRIELAT. L'entreprise, qui dispose de son propre bureau d'étude, est spécialisée dans la fabrication bâtiment en acier (charpente métallique et bardage). En 2021, la SCI CENAM a acquis un terrain limitrophe au premier d'une surface d'un hectare. Cette acquisition permet, entre autres, à l'entreprise MANEC de rassembler sur un même bâtiment ses deux activités. Le nombre total de salariés est de 28. Le projet porté par le SCI CENAM, est la création d'un bâtiment de 600 m² affecté au pliage de tôlerie. La création d'emplois prévue est de 5 pour cette extension d'activité sur la zone.

Montant subvention globale	Montant Région	Montant CD09	Montant CCPAP
101 107,51 €	70 775,26 €	15 166,16 €	5 166,16 €

- **MAPAERO** : La SAS MAPAERO, appartenant à l'entreprise néerlandaise AKZO NOBEL (actionnaire unique) depuis novembre 2020, est spécialisée dans la formulation et dans la conception de peinture et de revêtement pour le marché de l'aéronautique uniquement. Le groupe AKZO NOBEL est aujourd'hui leader mondial dans le domaine précité, et investit massivement en faveur de l'innovation et du respect de l'environnement.

La SAS MAPAERO est installée sur la zone du PIC à Pamiers et l'effectif sur site est de 132 personnes.

L'entreprise porte le projet ODYSEE : ce dernier, qui s'étend sur 36 mois, consiste en l'agrandissement de 3 000 m², la réorganisation du site appaméen, ainsi que des investissements matériels. Cette augmentation de surface vise la relocalisation de produits actuellement fabriqués aux Etats-Unis (Usine AZKONOBEL) et qui sont destinés pour le marché européen. La relocalisation sur le site de Pamiers répond aux attentes environnementales actuelles. Les retombés visés :

- Augmentation du CA de 13 % annuel
- Création de 25 emplois directs à l'horizon de 48 mois
- Réduction des émissions de GES
- Amélioration des conditions de travail pour les salariés

Montant subvention globale	Montant Région	Montant CD09	Montant CCPAP
500 000 €	350 000 €	75 000 €	75 000 €

24

- **AMOUR D'AIL** : La SARL AMOUR D'AIL, dirigée par monsieur HELIOT Jacques exerce, depuis sa création, l'activité de fabrication artisanale de sauces vinaigrettes à base d'ail régional destinées au grand public. La gamme proposée se compose de 3 produits.

Le projet de développement consiste en la création d'une nouvelle unité de production sur la zone GABRIELAT I à Pamiers. Le bâtiment industriel est prévu sur deux niveaux, sur une surface planchée d'environ 600 m². Les 400 m² d'atelier permettront le développement de la productivité de l'entreprise (le local de production est aujourd'hui de 43 m²).

Depuis 2016, date de création de l'entreprise, le chiffre d'affaires est en constante augmentation. À la suite de l'installation dans les nouveaux locaux, prévu au premier semestre 2024, le CA devrait accroître significativement pour atteindre un montant de 446 016 € HT.

Cette augmentation s'appuiera sur la création de 3 ETP (dont un commercial) et le développement de nouveaux produits complémentaires à la gamme existante.

Montant subvention globale	Montant Région	Montant CD09	Montant CCPAP
141 118,58 €	88 425 €	26 346,79 €	26 346,79 €

- **AUBERT & DUVAL** : le métier d'Aubert et Duval consiste à développer, élaborer et transformer à chaud (forgeage, matriçage et laminage, ou métallurgie des poudres) des aciers spéciaux, superalliages, alliages d'aluminium et alliages de titane. L'entreprise porte le projet de s'implanter sur la zone d'activités, en cours d'aménagement, GABRIELAT II à Pamiers. Le projet consiste en la construction d'un atelier déporté de 5 500 m² afin de reconstruire la chaîne de traitement de surface pour donner suite à l'incendie survenu en septembre 2021 sur le site actuel.

L'activité disparue a été déportée vers la sous-traitance sur des sites étrangers.

L'installation sur la zone de GABRIELAT permettra la réintégration verticale du procédé ainsi que la création de 20 emplois sur les 3 prochaines années. Le site devrait accueillir un effectif total d'une trentaine de personnes.

Montant subvention globale	Montant Région	Montant CD09	Montant CCPAP
243 208 €	0 €	121 604 €	121 604 €

ZOOM SUR

La convention de revitalisation GARDNER AEROSPACE MAZERES : fin du dispositif et clôture de l'enveloppe

À la suite de la signature d'une convention de gestion avec l'entreprise Gardner Aerospace Mazères et l'État en juin 2021, la CCPAP s'est vu attribuer la gestion de ce fonds de revitalisation de 31 000 €. Pour rappel, la convention de revitalisation permet d'accompagner un territoire fragilisé par une entreprise qui procède à une restructuration de grande ampleur. L'utilisation de l'enveloppe a permis de soutenir 8 projets ; la création de 12 emplois ; le maintien de 8 emplois et la création de 3 nouvelles activités. Les 8 projets soutenus sont les suivants :

- Projet Mazette : création d'une librairie-jeux à Mazères
- Projet PBD 09 : recrutement d'un salarié en CDI pour répondre à l'activité de l'entreprise (pose et entretien de grandes cuisines)
- Boulangerie LE POMMELEC : rachat du fonds de commerce de la SARL AU COINS DU FEU situé à Mazères. Reprise d'une salariée et création de deux emplois.
- SASU Climathermic : création d'une activité de plomberie chauffagiste en SASU
- Boucherie BRAOUIET : recrutement d'un salarié en CDI pour répondre à l'activité de l'entreprise
- AGP : création d'une SARL paysagiste à Saverdun
- Agriprojets : création d'un CDI à temps plein
- Pap's PIZZA : reprise d'une pizzeria au centre-ville de Mazères



L'animation des zones d'activité économique (ZAE)

Appuyé par le service communication, le service économique a animé deux réunions sur l'année 2022 :

- Rencontre avec les entreprises de Garaoutou
- Rencontre avec les entreprises Pignès-Bonzom

Avec une dizaine de participants à chacune des réunions, ces dernières ont permis un dialogue avec les chefs d'entreprises sur les actualités des zones d'activités économiques de l'intercommunalité. Les usagers ont fait remonter les problématiques rencontrées sur ces différentes zones.

... et des travaux d'entretien

En 2022, les travaux prévus sur les zones artisanales gérées par l'intercommunalité ont représenté au total 267 776,34 € TTC déclinés en 7 chantiers situés sur la zone artisanale de Pic de Pignès et de Garaoutou. Au 31 décembre 2022 restent à réaliser : un chantier sur la ZA de Pignès, prévu début 2023, et deux sur la zone de Pic. En raison du projet en cours pour l'aménagement global, l'avenue de la Rijole depuis l'Avenue du 9° RCP jusqu'à l'échangeur de la route de Villeneuve avec la RD 820 et l'A66.

L'extension de la ZAE de BONZOM...

Réactivée en 2022 pour un montant prévisionnel de 297 897,50 €, les travaux d'implantation pour le prolongement de la voie d'extension de la zone ont débuté en fin d'année. Les phases de terrassements sont prévues pour début 2023.

L'ENTRETIEN REGULIER ET VALORISATION DES SITES D'HERBERGEMENT TOURISTIQUE

En lien avec le Projet de territoire, la Communauté de communes a souhaité mettre en œuvre un programme intercommunal de signalisation touristique permettant de répondre à la nouvelle réglementation et de valoriser par ailleurs, les hébergements touristiques situés sur le territoire parallèlement au lancement de son schéma de développement touristique.

Mise en place de la SIL : la phase opérationnelle

La CCPAP a relancé le dossier SIL (signalétique locale) en avril 2022. Il concerne l'installation de panneaux indiquant les différents hébergements touristiques et les activités de loisirs présents sur le territoire. L'objectif de cette action est d'améliorer la lisibilité de l'offre locale via une signalétique homogène et intégrée aux paysages de plaine et de coteaux tout en respectant la charte départementale de la signalétique. Dans cette optique, l'Office du tourisme intercommunal a été sollicité afin de remettre à jour la liste des professionnels et de vérifier qu'ils soient toujours en activité.





Sentier de randonnée : entre entretien et inscription au Plan départemental

À la demande des élus, un état des lieux des sentiers de la CCPAP a été présenté en 2022. Au total, l'intercommunalité entretient 220 km de sentier de randonnée. L'année 2022 a été consacrée au classement des sentiers de randonnées au Plan départemental des itinéraires de randonnées (PDIPR). La chargée de mission tourisme et les deux chefs de services espaces publics ont travaillé avec les services du Conseil départemental pour proposer des itinéraires.



Mais aussi ...

La Communauté de communes a restauré le chemin de Cailloup en urgence en janvier 2022. Par ailleurs, la passerelle du chemin de randonnée d'Unzent s'est dégradée et n'était plus praticable ; une intervention a été nécessaire.

Lancement du Schéma de Développement Touristique

Les élus de la CCPAP ont souhaité, en lien avec le Projet de territoire, réaliser un schéma directeur concernant le développement touristique du territoire, en cohérence avec les politiques touristiques départementales, régionales et nationales.

Il s'agit non seulement d'identifier, d'organiser et de structurer l'offre touristique, mais aussi de définir des axes stratégiques de valorisation du territoire et dans ce contexte de promouvoir une destination durable et responsable s'appuyant sur les ressources locales.



Engager la transition écologique et sociétale...

EN MATIÈRE DE DECHETS MENAGERS



27

En suivant des opérations de conception et du traitement de toutes les obligations administratives, le marché des travaux a été exécuté avec une livraison sans réserve en juillet 2022. Ce projet est exécuté sur deux domaines de compétence partagés avec le Smectom du Plantaurel. Le coût total pour la CCPAP est de 342 165,19 € TTC.

Construction d'un local à déchets dangereux

Dernière étape pour la pleine conformité du site de la déchetterie de Saverdun, notamment en termes environnemental et incendie, l'opération de sélection de maîtrise d'œuvre et d'élaboration de ce bâti a eu lieu en 2022 pour une exécution et livraison au premier semestre 2023.

Projet de refonte des collectes des ordures ménagères

Pour faire face à la fois aux charges croissantes (TGAP, coût des matériels, énergie...), mais également, dans l'objectif d'amélioration des performances et des conditions d'exercice de cette compétence en minimisant la baisse de la qualité de service, la CCPAP conduit depuis 2020 des investigations sur des modes de collectes plus modernes. Pour ce faire, un audit a été réalisé pour un montant de 19 025 € HT. Parallèlement à celui-ci, et pour faire face au contexte de crise rencontré, tout en maintenant les objectifs poursuivis, une consultation a été rédigée et lancée en novembre pour une exécution prévisionnelle d'une refonte opérationnelle des circuits de collecte au premier semestre 2023. Montant total du marché : 14 137,50 €

Les chiffres clés de la collecte des déchets ménagers en 2022

La CCPAP gère la collecte des déchets pour le secteur nord de son territoire (ex-canton de Saverdun).

Durant l'année 2022, le service a collecté 9671,17 tonnes, soit une augmentation de 21,06 % par rapport à 2021. Toutefois, en 2022, une baisse des tonnages des catégories de déchets ultimes destinés à l'enfouissement et une stabilisation de l'augmentation globale du déchet jusqu'alors en constante croissance depuis 2018 a été constatée. Pour le volet traitement, la CCPAP fait appel au Smectom du Plantaurel qui gère aussi la collecte et le traitement du secteur sud du territoire.

L'ambassadeur du tri à la rencontre de la population

En 2022 l'ambassadeur du tri de l'intercommunalité est monté en compétences avec un développement de ses missions.



ANIMATION AMBASSADEUR DU TRI



Il a réalisé plusieurs actions concrètes durant l'année en commençant par l'alimentation du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). En relation avec le service communication, il a géré le passage à l'ECS déclenché par le SMECTOM. Il a par ailleurs assuré le suivi des composteurs partagés mis sur certaines communes, et structures (gendarmerie de Saverdun). En plus de cela, l'ambassadeur du tri de la CCPAP a organisé des temps d'animation et de sensibilisation dans des écoles élémentaires de Mazères et de Saverdun, mais également auprès de la société Gardner à Mazères. Enfin, il a participé à la mise en place de la ressourcerie du service déchets ménagers et à l'élaboration de la convention signée avec Emmaüs au premier trimestre 2022.

EN MATIERE DE MOBILITÉ



La création d'une aire de covoiturage en bordure de la ZA de Gabrielat à Pamiers



Afin de développer un véritable « outil de la mobilité », la CCPAP a fait le choix de développer les investissements suivants au sein de la zone artisanale de Gabrielat :

- Arrêt de bus et voirie : dans l'objectif d'une desserte de la zone d'activité via les transports en commun, un travail avec la Région s'est engagé sur le deuxième semestre 2022 afin d'analyser les circulations, girations et dimensionnement du futur arrêt bus de la zone en accord avec la réglementation (PMR, aménagement point d'arrêt hors agglomération...)
- Les stationnements vélo : l'intercommunalité prévoit l'implantation de 6 box sécurisés
- Ombrière solaires photovoltaïque sur le futur parking : la CCPAP a approuvé par voie de délibération le 22 septembre 2022 la sélection de la société Ombrières d'Occitanie pour développer, construire et exploiter le projet d'ombrières solaires photovoltaïques sur le futur parking de covoiturage
- Bornes de recharges électriques : afin de répondre aux enjeux de réduction de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain mais aussi industriel, il est visé de développer sur la zone un véritable « service mobilité » en y inscrivant une borne de recharge électrique dont la typologie et son raccordement sont à étudier.
- Vidéoprotection : la CCPAP porte la volonté à moyen terme d'installer des caméras de vidéo-surveillance sur le site.
- Installation de distributeurs automatiques (pain, pizza...) : un appel à manifestation a été organisé par la CCPAP dans le but de permettre à des porteurs de projet de se positionner et d'installer ces équipements.

Définition de la feuille de route mobilité de la CCPAP et co-construction avec la Région Occitanie

L'année 2022 a permis de stabiliser la feuille de route mobilité de la Communauté de communes en articulation avec le projet de territoire intercommunal et d'amorcer sa déclinaison. Pour ce faire, un groupe de travail composé d'élus communautaires dédiés aux mobilités s'est constitué sur la base d'une représentativité du territoire intercommunal. Ce groupe a mené une série d'atelier de travail sur une durée de 5 mois avec deux phases en 2022 : l'affinement de la stratégie CCPAP et déclinaison des actions, suivi de la finalisation du projet mobilité (feuille de route pré-opérationnelle).

Déclinaison du plan vélo de l'Ariège

Après une adoption du plan vélo de l'Ariège par le conseil communautaire en 2021, l'année 2022 a permis de lancer plusieurs démarches visant sa déclinaison :

- La réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation sur la commune de la Tour-du-Crieu pour une connexion cyclable avec la commune de Pamiers
- La réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation visant la requalification de l'Avenue de la Rijole et la route de Villeneuve
- Réflexion avec le département sur le projet de liaison cyclable en Saint-Quirc et Saverdun

EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT



L'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale de l'OFB

La réalisation du projet a été confiée à l'Ana-CEN Ariège et une convention de partenariat a été signée en 2022. Pour rappel, la réalisation d'un Atlas de la biodiversité au niveau intercommunal est un outil stratégique d'aide à la décision pouvant présenter plusieurs intérêts : sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socio-économiques, citoyens, sur les questions liées à la biodiversité ; mieux connaître la biodiversité sur une partie du territoire défini et identifier les enjeux y étant liés ; faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques publiques ; cartographier les enjeux liés à la biodiversité pour sa prise en compte et sa protection.



Le renouvellement de la candidature Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

En 2022, la CCPAP a souhaité renouveler son engagement en recandidatant au TEN. Elle a été à nouveau reconnue Territoire Engagé pour la Nature (TEN) pour trois années supplémentaires. Le jury de sélection a souligné la qualité du dossier présenté et l'originalité des actions proposées. Concernant cette nouvelle candidature, la CCPAP propose de s'engager sur trois nouvelles actions : identifier et restaurer la trame verte et bleue sur le territoire ; optimiser la plantation de haie et travailler notamment sur le végétal local et la régénération naturelle ; accompagner la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement des zones d'activités économiques (plantations, désimperméabilisation, extinction de l'éclairage nocturne...)

Parallèlement, le Bibliopôle de la CCPAP a mené diverses actions visant à la promotion du label TEN notamment en participant activement à la constitution d'un fonds documentaire spécifique sur la biodiversité et les insectes pollinisateurs afin de sensibiliser le jeune public à la protection de la nature via une sélection diversifiée de livres jeunesse.



Lancement de l'ABC biodiversité

La Communauté de communes et l'ana-CEN ont organisé le 9 avril 2022 sur la commune de Brie, chez un agriculteur, un événement pour présenter le projet d'Atlas de la biodiversité communale au grand public.

29

Le programme de plantation de haies champêtre et de ripisylves : le bon bilan

En décembre 2022, l'association Haie Ariégeoise a présenté aux élus de la CCPAP un retour d'analyse sur le fonctionnement d'autres associations départementales de plantations de haies. Une enquête a été réalisée auprès de 13 associations de planteurs de haies d'Occitanie. En trois ans, sur les 33 km de haies plantées sur l'ensemble du département, 23 km ont été plantées sur le territoire de la CCPAP. La Communauté de communes est donc particulièrement dynamique pour la plantation des haies.

Projets pollinisateurs en cœur de ville

Le projet « pollinisateur en cœur de ville » propose de mettre en place au sein des bourgs, un espace protégé dédié à l'environnement : une ruche à cheminée et un hôtel à insecte accompagné de panneaux pédagogiques. Le but étant de proposer aux habitants de découvrir les pollinisateurs, pour les sensibiliser au rôle essentiel de ces agents dans l'équilibre des écosystèmes. L'intercommunalité a souhaité mettre en œuvre un partenariat avec le Syndicat des Apiculteurs de l'Ariège pour prendre soin des ruches, récolter le miel, réaliser des panneaux de sensibilisation et mener des actions d'animation auprès des écoles et du grand public autour du rôle de l'abeille dans la pollinisation. Une réunion avec les apiculteurs du syndicat départemental s'est tenue le 26 avril 2022 et a permis de déterminer un référent par commune (La Tour-du-Crieu, Saint-Jean-du-Falga, le Vernet d'Ariège, Saverdun, Pamiers).



Se donner les moyens d'agir



L'année 2022 a fortement mobilisé le service des ressources humaines de la Communauté de communes qui a eu, en plus de ses missions habituelles, un rôle d'accompagnement des équipes dans la mise en place des 1607 heures au 1er janvier 2022. À cette même date, la CCPAP enregistrait 239 employés.



Modification du règlement du télétravail

Le télétravail a été mis en place à la CCPAP depuis le 1er avril 2020, après deux périodes d'expérimentation en 2018 et 2019. Au cours de l'année 2022, il a été décidé de modifier le règlement en place au regard de l'expérience passée. Désormais, il est porté à deux jours par semaine le nombre de jours télétravaillés (hors contraintes sanitaires, protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés et/ou circulaire/décret gouvernemental). Ensuite, le télétravail délocalisé est désormais possible (hors domicile habituel de l'agent) sur autorisation préalable du N+1.

Revalorisation du RIFSEEP de 50 € brut/agent

À la suite d'un entretien avec les représentants du personnel le 13 octobre 2022, il a été proposé, à leur demande, de réfléchir sur l'évolution du RIFSEEP pour l'année 2023. Pour rappel, le RIFSEEP a été adopté en 2019 et il est obligatoire de le réviser tous les 4 ans.

Le projet d'administration en cours d'élaboration

Le Projet de territoire s'accompagnera d'un projet d'administration, qui permettra de décliner de façon opérationnelle les orientations de ce document cadre au sein des services de la CCPAP. Ce projet d'administration décrira les conditions d'organisation que l'intercommunalité devra réunir et les actions qui devront être menées pour mettre en œuvre celui-ci, en réajustant la structuration des services et les périmètres de responsabilité des agents. C'est un outil qui vise à fédérer les agents et à améliorer le fonctionnement de l'administration dans une recherche d'efficacité et de cohérence.

Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège

Un service de remplacement est mis en place par le Centre de Gestion de l'Ariège, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services moyennant une participation horaire fixée par le conseil d'administration de cet établissement. Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion a été signée entre la collectivité et le centre de gestion de l'Ariège en 2022. Le conseil communautaire a décidé de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante le moment venu.

L'ENGAGEMENT DE LA CCPAP DANS DE NOUVEAUX DISPOSITIFS

Création d'un poste « Conseiller en Energie Partagée » - réponse à l'appel à projet de l'ADEME

La CCPAP est engagée dans une politique environnementale et énergétique dans ses domaines de compétence notamment au travers de la compétence « élaboration du PCAET ». Pour la mise en œuvre de ces politiques, la Communauté de communes a validé en juin 2022 la transition écologique et énergétique comme l'un des quatre axes principaux de son Projet de territoire. L'objectif du service CEP est de permettre à la Communauté de communes et aux communes du territoire de disposer de cette compétence pour les aider à faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine (bâtiment, éclairage des voiries, véhicules de service), et de les accompagner dans toutes les démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie et d'eau, dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti afin de réduire les consommations d'énergie et les dépenses associées.

Contrat Local de Santé (CLS) – engagement dans la démarche

Lors de la réunion de la conférence des maires du 12 mai 2022, la direction départementale de l'ARS a présenté les modalités de mise en place d'un « Contrat Local de Santé ». Ce dernier a pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur les déterminants de santé (transport, logement, urbanisme, petite enfance, loisirs...). Les politiques publiques locales sont d'excellents leviers pour agir à l'échelon local en fonction des diagnostics de territoire. Lors de la séance du 30 juin 2022, le conseil communautaire a décidé à l'unanimité : d'engager la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé sur le territoire ; la mise en place d'un groupe de travail dédié à la mise en œuvre et au suivi du CLS ; la création et le recrutement d'un poste de coordonnateur du Contrat Local de Santé. La CCPAP a également fait acte de candidature auprès de la directrice de la délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie le 8 juillet 2022, et une réponse favorable de l'agence a été formulée le 25 juillet 2022.



Renforcer la stratégie budgétaire et financière



Le service financier gère la préparation et l'exécution des 8 budgets de la Communauté de communes. Le budget général retrace les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité pour toutes ses compétences, sauf pour les opérations d'aménagement, suivies dans des budgets annexes.

31



> Zoom sur ... les budgets annexes

Le suivi de des différents budgets en 2022 a représenté l'activité suivante pour le service financier :

- **4109 mandats et 1326 titres** sur le BUDGET PRINCIPAL
- **51 mandats et 20 titres** sur le budget GABRIELAT
- **4 mandats et 8 titres** sur le budget PIGNES
- **9 mandats et 25 titres** sur le budget TRESORERIE
- **10 mandats et 5 titres** sur le budget GARAOUTOU
- **24 mandats et 9 titres** sur le budget BONZOM
- **0 mandat et 1 titre** sur le budget MAZAPAP

SOIT AU TOTAL 4207 mandats (progression de 20,89% par rapport à 2021) et 1394 titres.

En 2022, les dépenses de la Communauté de communes se sont élevées à 37 815 584,03€. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 31 326 373,33€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 489 210,70€ auxquels s'ajoutent 3 295 427,03€ de reste à réaliser.

chiffres clefs

BUDGET 2022

6,04%

Taxe foncier bâti

26,69%

Taxe foncier non bâti

43,01%

Cotisation foncière
des entreprises

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES :

14,31%

Ancienne CC Pays
de Pamiers

15,92%

Ancienne CC Canton
de Saverdun

BUDGETS 2022

Fonctionnement : 32 360 398,33€ €

Investissement : 11 639 660,71 €

Budget prévisionnel

annexe GABRIELAT :

- Fonctionnement : 10 585 324,44 €

- Investissement : 10 004 045,93 €

Budget prévisionnel

annexe LES PIGNES :

- Fonctionnement : 1 385 426,17 €

- Investissement : 1 338 676,80 €

Budget prévisionnel

annexe CHANDELET :

- Fonctionnement : 210 635,48 €

- Investissement : 192 337,97 €

Budget prévisionnel

annexe BONZOM :

- Fonctionnement : 699 654,96 €

- Investissement : 680 964,54 €

Budget prévisionnel

annexe GARAOUTOU :

- Fonctionnement : 59 655,30 €

- Investissement : 52 877,60 €

Budget prévisionnel

annexe PERCEPTION :

- Fonctionnement : 22 171,50 €

- Investissement : 19 741,59 €

Budget prévisionnel

annexe TORRELL :

- Fonctionnement : 0 €

- Investissement : 2 040 000 €

En 2022, la CCPAP a été retenue par la DGFIP pour deux évolutions importantes : le passage à la nomenclature M57 et la mise en œuvre du contrôle allégé des dépenses en partenariat.

Au 1er janvier 2022, la CCPAP a changé de fiscalité : auparavant en fiscalité additionnelle, elle est désormais un EPCI en fiscalité professionnelle unique. Le montant des attributions de compensations réservées aux communes membres dans ce cadre s'élève à 9 194 206 €.

La DGFIP dans son « analyse de l'indicateur de pilotage comptable de l'exercice 2022 » (IPC) a fait ressortir l'excellent travail mené par la CCPAP pour améliorer la qualité de ses comptes. Pour rappel, l'IPC est un outil permettant de mesurer la qualité comptable d'une collectivité et de discerner les marges de manœuvre permettant de l'améliorer.





Valoriser l'action intercommunale et la cohésion interne



En 2022, la CCPAP a continué de développer et de moderniser son image et sa communication afin de valoriser l'ensemble de ces actions. Pour ce faire, l'accent a été mis sur la communication externe afin d'être mieux identifié par des habitants du territoire, mais aussi sur la communication interne afin d'améliorer la transmission d'informations auprès des agents et des élus communautaires, de fédérer et de faire naître un véritable esprit communautaire. Le tout, en partenariat étroit avec l'ensemble des services de la collectivité.



Vous êtes



MENU



33

Un nouveau site Internet pour mieux valoriser nos actions

Après un an de travail, la CCPAP s'est dotée d'un nouveau site Internet désormais en adéquation avec sa nouvelle charte graphique. Cet outil plus moderne permet un accès à l'information simplifiée en fonction du public cible et des compétences de la collectivité (parent-familles, touristes, entrepreneurs, propriétaires, locataires, porteurs de projets...). Pour rappel, la mise en place de ce nouvel outil a été soutenue et financée en grande partie par les services de l'État dans le cadre de France Relance numérique.

Notons que l'analyse des données de fréquentation du nouveau

site Internet a mis à jour une fréquentation élevée pour une première année de lancement. Au total, plus de 13 000 visiteurs ont consulté le site Internet de la CCPAP durant l'année. Grâce à un travail de communication constant, la fréquentation a été élevée tout le reste de l'année. L'analyse des données permet de mettre à jour les pages qui ont été les plus visitées. Sans surprise, il s'agit des articles en lien avec les compétences impactant le plus le grand public comme les offres d'emploi, la Petite enfance ainsi que la collecte des déchets ménagers.

Un lien direct avec les réseaux sociaux de la CCPAP

Entre 2021 et 2022, la CCPAP s'est dotée de plusieurs réseaux sociaux permettant de relayer quotidiennement son activité auprès de différents publics. Pour rappel, la collectivité est présente sur trois plateformes : Facebook, Instagram et LinkedIn. En 2022, on note que la fréquentation de la page Facebook de la CCPAP, sur laquelle transite de nombreuses informations pratiques, n'a cessé de continuer à prospérer. En effet, le nombre de followers a augmenté passant de 610 en 2021 à 843 à la fin de l'année.

Un magazine intercommunal distribué à l'ensemble des habitants du territoire

L'année 2022 a également été marquée par le lancement d'un nouveau magazine à caractère régulier. Entre nécessaire refonte de sa maquette due à la nouvelle charte graphique et volonté de modernité, c'est une toute nouvelle proposition qui a été faite aux habitants du territoire. La première édition de ce journal, paru au printemps 2022, a été imprimée en 18 000 exemplaires et distribuée, par voie postale par La Poste, dans 17 000 foyers du territoire. Si ce premier numéro a été largement diffusé, l'idée de départ était de proposer une version numérique afin de diminuer, à terme, le nombre d'impression. D'une part, afin de limiter les coûts, mais aussi, et surtout, par souci de préservation de l'environnement. C'est pourquoi le deuxième numéro, paru à l'automne et entièrement dédié à la présentation du Projet de territoire, a été imprimé en seulement 200 exemplaires et distribué par les équipes de la CCPAP à l'ensemble des mairies membres de la collectivité. Il leur a ainsi été proposé de diffuser le tirage papier sur leurs présentoirs et dans leurs lieux d'accueil du public, mais surtout de relayer la version dématérialisée sur leurs réseaux sociaux. C'est le format qui a été choisi à l'avenir pour la diffusion de ce support de communication.



Une présence accrue et plus visible lors de différents temps forts de la vie locale

L'année 2022 a également été marquée par une présence plus accrue, et surtout, plus visible lors de différents temps forts de la vie ariégeoise. Grâce à l'investissement dans de nouveaux supports de communication – pupitre, mobilier de salon, kakémonos, beach-flag etc. – une image positive et moderne de la CCPAP a pu être véhiculée lors de ces rendez-vous. Parmi lesquels : le salon TAF en avril ; le salon du BTP ou encore le premier Salon des communes et des intercommunalités de l'Ariège qui se sont tous deux tenus au mois de juin. Sans oublier la première édition de la Rando de l'eau durant laquelle la CCPAP a tenu un stand.

34

Un outil moderne diffusé avec les feuilles de paie

En vue d'améliorer la cohésion des équipes de la CCPAP, de mieux apprendre à se connaître dans une collectivité fruit d'une fusion récente, mais aussi de mieux informer collectivement le personnel, une lettre interne a été mise en place durant l'année 2022. Trois numéros ont été publiés durant l'année mettant en avant des informations institutionnelles (RH, procédures internes etc.) et d'autres plus ludiques (portraits d'agents, rencontre entre deux corps de métier, présentation d'une ville du territoire, idées de sorties sur le territoire...). Afin d'avoir l'assurance de toucher l'ensemble des agents de la collectivité, cette lettre interne représentant huit pages de rédactionnel a été distribuée avec les fiches de paie en mars, juin et novembre 2022.

Mise en place d'un Intranet : un travail de rédaction important lors du deuxième semestre

Le deuxième semestre de l'année a été consacré à la mise en place d'un Intranet destiné aux agents et aux élus communautaires. Pour rappel, ce réseau interne avait été imaginé au moment de la refonte totale du site Internet en vue de favoriser la circulation de l'information en interne. Pour les élus, cette plateforme a été conçue comme un véritable outil du quotidien, les accompagnant dans leurs diverses missions. Le service communication a travaillé de façon étroite et constante durant toute la fin de l'année aux côtés de l'entreprise prestataire afin d'assurer le lancement de la plateforme au début de l'année 2023.



> **Zoom sur ... La CCPAP a joué un rôle majeur dans le lancement de la Rando de l'eau portée par le Rotary Club**

L'année 2022 a été marquée par le lancement de la Rando de l'eau à Saint-Amadou.

Cette course sportive et solidaire, portée par le Rotary Club de Pamiers, a été très largement soutenue par la CCPAP en tant que premier partenaire. Et pour cause, ce rendez-vous a été clairement identifié comme une réelle opportunité pour faire rayonner le territoire ainsi que la collectivité en lui offrant une belle vitrine.

Ainsi, durant les six premiers mois de l'année, le service communication et au-delà le cabinet du Président ont participé activement à l'organisation de cet événement : création d'une charte graphique dédiée (reprenant les couleurs de la CCPAP), réalisation d'objets promotionnels (gobelets, sacs en tissu, t-shirts etc.), gestion des inscriptions, communication active sur l'ensemble de nos réseaux y compris sur notre site Internet etc. L'apport de la CCPAP dans le lancement et l'organisation le jour « J » de cet événement a été particulièrement important, et on a noté une belle participation pour cette première édition.



BILAN D'ACTIVITÉS 2022



www.ccpap.fr

26 bis boulevard Delcassé
09100 PAMIERS